

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte, section histoire géographie, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Patrick GILLI
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidentes

Mme Julie CAMPION
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Mme Laura CARBONNIER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LILLE

Secrétaire général

M. Pascal MARSILLOUX
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MAYOTTE

Membres du jury

M. Franck BESQUEUT
Professeur agrégé

Académie de LYON

M. Fabien FRAISSE
Professeur agrégé

Académie de BESANCON

Examineurs spécialisés

Mme Franciane ALLAIRE
Professeure agrégée

Académie de LILLE

M. Jérôme AMICHAUD
Professeur certifié

Académie d' AMIENS

Mme Dorothée BEUNARD
Professeure agrégée

Académie d' AMIENS

Mme Mathilde CHEZE
Professeure certifiée

Académie de LILLE

M. Xavier GALETOU
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Mme Dominique GAMACHE
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Laurent GUITTON
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

Mme Pascale HOFFSCHIR
Professeure agrégée

M. Frédéric MAMBERTI
Personnel de direction

M. Josick ORAIN
Professeur certifié

Mme Catherine PIDUTTI
Professeure agrégée

Mme Bérénice SANTORO
Professeure agrégée

Mme Emmanuelle SURMONT
Professeure agrégée

Académie de POITIERS

Académie de PARIS

Académie de NORMANDIE

Académie de PARIS

Académie de MAYOTTE

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 13 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

